

GSF

GUIDES D'EVACUATION

Point réglementaire

Article R. 4227-39 du Code du Travail

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Article R.4227-28 du Code du Travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Objectif

Reconnaître les dispositifs d'alarme et organes de sécurité
Permettre de connaître et d'appliquer les procédures d'évacuation en cas d'incendie par la réalisation d'un exercice pratique d'évacuation.

Participants

Responsable évacuation, Guides et serres files.

Programme

- ✓ Réglementation
- ✓ Organisation générale de l'intervention des secours
- ✓ Organisation particulière de l'intervention en cas d'incendie
- ✓ Donner l'alarme
- ✓ Conduite à tenir
 - Mesures de sécurité
 - Orientation du personnel
- ✓ Procédure de vérification des lieux
- ✓ Assistance
- ✓ Consignes de sécurité et point de rassemblement
- ✓ Exercices pratiques dans et hors des locaux
- ✓ Evaluation de la formation sous forme de QCM

Modalités

Durée du stage : une demi-journée

Prix H.T. : nous consulter

Nombre de participants : 10 personnes maximum

Lieu du stage : dans vos locaux (salle de réunion équipée) et sur le site